

## ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone Up-031	
<b>USAGES AUTORISÉS*</b>		
<b>GROUPE D'USAGES / P- PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE</b>		
P5 Infrastructures et équipements municipaux		
<b>USAGES PARTICULIERS</b>		
<b>Spécifiquement permis</b>		
Service administratif public de la classe d'usages "C1 – Services administratifs, professionnels et techniques"		
Écocentre		
<b>Spécifiquement interdit</b>		
Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"		
<b>IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>		
Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	2 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	3 étages et 15 m	
<b>AUTRES NORMES PARTICULIÈRES</b>		
Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif	
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement		
Pour un usage de la classe P5, les dispositions de la section 2 du chapitre 10 relatives à l'entreposage extérieur s'appliquent en fonction du type d'entreposage B, C, D ou E		
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL	Zone Up-031	